

# Fiche d'inscription CIRQUE - Automne 2022 MUNICIPALITÉ DE MONT-BLANC

## Renseignements sur l'enfant participant

9 h à 10 h : 2 à 5 ans (accompagné d'un adulte)

10 h 30 à 12h : 6 à 12 ans

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Numéro d'assurance-maladie : \_\_\_\_\_ Expiration : \_\_\_\_\_

Nom de l'adulte accompagnateur (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

Informations particulières sur l'enfant que vous jugez pertinentes à transmettre pour l'activité choisie :  
\_\_\_\_\_

## Renseignements sur le parent

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel (obligatoire) : \_\_\_\_\_

Souhaitez-vous recevoir notre infolettre ? OUI NON Je suis déjà abonné

*L'infolettre est un bulletin électronique, envoyé tous les jeudis, servant à tenir informer les citoyens sur les activités et autres sujets municipaux.*

**Pour les frais d'inscription :** Carte de crédit : Visa Master Card

# de la carte \_\_\_\_\_ Exp. \_\_\_\_\_ Code \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**Réservé à l'administration**

Montant : \_\_\_\_\_ \$

Initiales de l'employé : \_\_\_\_\_

Mode de paiement : \_\_\_\_\_

## Modalités d'inscription et politique de remboursement

MUNICIPALITÉ  
DE  
MONT-BLANC

1. Envoyez votre fiche d'inscription complétée à l'adresse courriel suivante : [info@mont-blanc.quebec](mailto:info@mont-blanc.quebec)
2. Pour toutes questions, s'adresser au service des loisirs: [loisirsulture@mont-blanc.quebec](mailto:loisirsulture@mont-blanc.quebec) ou 819 688-2161 p.258.
3. Si vous souhaitez faire le paiement par chèque, celui-ci doit être libellé à la Municipalité de Mont-Blanc et daté avant le début du cours. Vous devez l'apporter avec votre fiche d'inscription, à l'hôtel de ville pendant nos heures d'ouverture.
4. Pour tout chèque sans provision, des frais d'administration de 25 \$ s'appliqueront. Un chèque certifié sera ensuite exigé.
5. La priorité des inscriptions est faite aux résidents de la Municipalité.
6. Cette activité requière l'inscription d'un nombre minimum et d'un maximum de personnes. Le service des loisirs se réserve le droit d'annuler l'activité, advenant le cas où celle-ci ne regroupe pas le nombre requis.
7. Aucune confirmation n'est nécessaire avant le début des activités. À moins d'avis contraire, il suffira de vous rendre à l'heure et à l'endroit indiqué pour votre activité.
8. La Municipalité s'engage à rembourser les frais d'inscription dans le cas d'une annulation d'activité de sa part.
9. Si le participant annule son inscription avant le début de l'activité, il aura droit à un remboursement complet sous présentation de billet médical. Sans billet médical, 25 \$ de frais administratifs sera soustrait du remboursement.
10. Aucun remboursement n'est accordé après le début de l'activité, sauf pour des raisons médicales. Dans ce cas, et sur présentation d'un billet médical, le remboursement se fait au prorata des cours non suivis. Le participant doit obligatoirement informer la Municipalité et non le responsable de l'activité, s'il désire annuler son inscription, sans quoi le remboursement pourrait lui être refusé.